



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 07.143**

**DECISION**

***Concernant le tarif horaire d'utilisation des Salles du COSEC  
des Gymnases LANDRY, PELLETAN & ZOLA  
et Stades  
à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2007***  
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 13 Avril 2006 (DC N°06/091) fixant le tarif horaire des Salles, Gymnases & Stades, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2006 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 Avril 2006,

**D E C I D E**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2007 le tarif horaire d'utilisation des salles du COSEC, des Gymnases LANDRY, PELLETAN, ZOLA & des Stades, comme suit :

	<b>Pour Mémoire Ancien Tarif</b>	<b>Nouveau Tarif</b>
<b>I – <u>C.O.S.E.C (Complexe Sportif Evolutif Couvert de la Triloterie)</u></b>		
○ Tarif horaire		
- Salle A (Grande Salle)	12,90 €	13,20 €
- Salle B (Petite Salle)	11,00 €	11,20 €
- Salle C (Petite Salle)	11,00 €	11,20 €
- Salle D (Petite Salle)	11,00 €	11,20 €
<b>II – <u>GYMNASES (LANDRY, PELLETAN et ZOLA &amp; STADES)</u></b>		
○ Tarif horaire	12,95 €	13,20 €
<b>III – <u>GRATUITE D'UTILISATION DE CES SALLES ACCORDEES</u></b>		
○ Aux scolaires tous les mercredis après-midi		
○ Aux écoles d'initiation réservées aux jeunes		
○ Aux matchs officiels du dimanche sous l'égide d'une fédération		
○ Aux sociétés sportives pour l'entraînement de leur limite de quatre heures hebdomadaires		
○ A toutes manifestations organisées sans but lucratif		

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7521 – Fonction 411 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 23 Mai 2007**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 mai 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT